

1. Mot de bienvenue et introduction

Madame la mairesse Francine Daigle ouvre la séance de consultation publique à 19h48 le 6 juillet 2015. Elle constate qu'il n'y a aucune personne dans la salle pour cette séance de consultation.

Sont présents mesdames les conseillères Nicole Ste-Marie et Joane Gibeau, messieurs les conseillers, Michel Hamelin, Sylvain Mallette et Mario Parent sous la présidence de madame la mairesse Francine Daigle.

Est présent monsieur Michel Morneau, urbaniste OUQ, directeur général et secrétaire-trésorier.

2. Présentation des projets de règlement

Le règlement portant le numéro 349-15 modifiant le règlement de lotissement numéro 202-02 et le Règlement 350-15 modifiant le règlement des permis et certificat numéro 201-02. Ces deux règlements de concordance au règlement de la MRC Beauharnois-Salaberry numéro 267 ne sont pas expliqués par madame la mairesse Francine Daigle et le directeur général, car il n'y a personne dans la salle pour obtenir de l'information sur ces règlements.

3. Période de questions

Il n'y a pas de question de l'auditoire.

4. Levée de la séance

La séance de consultation publique est levée à 19h59.

Francine Daigle, mairesse

Michel Morneau, urbaniste, OUQ, directeur général

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 6 juillet 2015 à vingt heures à la bibliothèque municipale Armand-Miller conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents mesdames les conseillères Nicole Ste-Marie et Joane Gibeau, messieurs les conseillers, Michel Hamelin, Sylvain Mallette et Mario Parent sous la présidence de madame la mairesse Francine Daigle.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse Francine Daigle constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Monsieur le directeur général Michel Morneau déclare que le poste numéro 5, est vacant en date du 6 juillet 2015. Des élections partielles se tiendront le 4 octobre 2015 afin de combler le poste en question suite au décès de monsieur François Thibault.

2. Adoption de l'ordre du jour

15-07-181

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec l'ajout des points en italique et le point varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal - séance ordinaire du 1^{er} juin
 - 3.1 Suivi du dernier conseil
4. Période de questions
5. Administration
 - 5.1 Demande d'appui financier
 - a- Centre Sportif Régional des Copains - golf
 - b- Comité des loisirs de Saint-Urbain-Premier – Fête Nationale
 - c- Centre palliatif Aimé-Leduc
 - 5.2 Rapport – Mairesse
 - 5.3 Adoption des dépenses – juin 2015
 - 5.4 Dépôt - rapport mensuel – mai 2015
 - 5.5 Correspondance
 - 5.6 Rénovation – centre municipal
 - 5.6.1 Paiement numéro 3 – BAC – travaux centre municipal
 - 5.6.2 Autorisation - autres modifications et bureau - travaux centre municipal
 - 5.6.3 *Perron – centre municipal*
 - 5.7 Appui – municipalité de Ristigouche
 - 5.8 Contrat – Solutia Télécom – téléphone directeur général
 - 5.9 *Avis de motion – règlement visant la tarification des travaux d'entretien- branche 4 de la rivière Esturgeon*
 - 5.10 *Porte ouverte – centre municipal*
 - 5.11 *Fondation Hydro-Québec – demande de subvention*
6. Incendies et sécurité civile
 - 6.1 Rapport – conseiller
 - 6.2 Technicien en prévention incendie - engagement
 - 6.3 Pouvoir d'application, technicien en prévention incendie
 - 6.4 Achat(s) et contrat(s)
 - 6.4.1 Borne fontaine sèche
 - 6.5 Mobilisation des ressources en incendie et Inspection des risques moyens élevés et très élevés – engagement
7. Travaux publics et assainissement des eaux
 - 7.1 Rapport – conseiller
 - 7.2 Signaleurs – achat de vêtements
 - 7.3 Achat regroupé de sel de déglacage des chaussées – saison 2015-2016
 - 7.4 *Pavage mineur – différents endroits dans la municipalité*
8. Aménagement du territoire, urbanisme, santé et bien-être et transport
 - 8.1 Rapport – inspectrice
 - 8.2 Règlement 349-15 modifiant le règlement de lotissement numéro 202-02 (concordance au règlement de la MRC de Beauharnois-Salaberry numéro 267)
 - 8.3 Règlement 350-15 modifiant le règlement des permis et certificat numéro 201-02 (concordance au règlement de la MRC Beauharnois-Salaberry numéro 267)
 - 8.4 Dérogation mineure – 218 rue Principale – enseignes
 - 8.5 Nomination – membre (s) du Comité Consultatif d'Urbanisme
 - 8.6 Nomination – membre (s) Office Municipal d'Habitation
 - 8.7 *Fauchage des hautes herbes*
9. Bibliothèque, culture et patrimoine
 - 9.1 Rapports – conseiller
 - 9.2 CVST – entente bibliothèque
 - 9.3 Les journées de la culture – participation
 - 9.4 Subvention – Comité de la bibliothèque
10. Loisirs et divertissement
 - 10.1 Rapports – conseiller
 - 10.2 Entretien – hotte – salle communautaire
 - 10.3 Appel d'offres – entretien des planchers – salle communautaire
 - 10.4 Panneau publicitaire – aréna
 - 10.4.1 contrat
 - 10.4.2 design
 - 10.5 Subvention – Comité des Loisirs
 - 10.6 *Croque-livres*
11. Environnement et embellissement
 - 11.1 Rapports – conseillère
 - 11.2 *Collecte de matériaux pour l'écocentre*
12. Varia
 - 12.1 *Maintien de la gestion de l'offre en agriculture – appui aux producteurs*
 - 12.2 *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives Phase III*
13. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

3. Procès-verbal - séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

15-07-182

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015 sans modification.

ADOPTÉ

3.1 Suivi du dernier conseil

Pas de points à traiter

4. Période de questions

Un citoyen demande pourquoi les pompiers ne sont pas ceux qui se sont occupés de la restauration lors de la Fête nationale du Québec en 2015. Madame la mairesse Francine Daigle indique que c'est le comité des Loisirs qui organise les festivités. Étant donné la qualité du déroulement de cette activité, année après année, la municipalité ne voit aucune raison de s'immiscer dans les choix effectués par les responsables du comité. Il en est de même pour l'Association des pompiers et de tous les comités de la municipalité.

Un citoyen mentionne qu'il est d'accord avec les efforts de la municipalité pour revitaliser le noyau villageois.

Un citoyen indique que la mauvaise condition de la chaussée de la route 205 et les travaux de réasphaltage du chemin Grande-Ligne ont occasionné un plus grand nombre de véhicules et de la vitesse plus grande sur ce chemin. Il faudrait surveiller le passage de transit des camions. La municipalité verra à contacter la Sûreté du Québec afin de faire respecter ce règlement.

Un citoyen indique qu'il aurait lieu de placer des indications de signalisation pour les traverses de chevaux face au 308 chemin Grande-Ligne et de valider les endroits où il serait requis de telles affiches et ce jusqu'au 335 chemin Grande-Ligne.

Un citoyen mentionne qu'il aurait lieu de revoir l'affichage des passages routiers des véhicules hors-route sur les chemins publics. Le directeur général monsieur Michel Morneau indique que cela sera fait lorsque le club Les Boucaniers nous remettra l'ensemble des documents pour juger la demande.

5. Administration

5.1 Demande(s) d'appui financier

15-07-183

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à

a - Centre Sportif Régional des Copains - golf 340 \$
4 billets de participation au tournoi de golf et repas

ADOPTÉ

15-07-184

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à

b - Comité des loisirs de Saint-Urbain-Premier 200 \$
– Fête Nationale
Pour l'organisation du feu d'artifice

ADOPTÉ

15-07-185

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à

c- Centre palliatif Aimé-Leduc

300 \$

ADOPTÉ

5.2 Rapport – Mairesse

Madame la mairesse Francine Daigle, présente le rapport des activités pour le dernier mois.

5.3 Adoption des dépenses – mai 2015

15-07-186

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la liste des comptes à payer pour la période du 2 juin 2015 au 6 juillet 2015 inclusivement, d'un montant total de 311 796.28\$ est adoptée et peut être payée. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin.

ADOPTÉ

5.4 Dépôt – rapport mensuel – mai 2015

Le rapport financier mensuel du mois de mai 2015 du directeur général est déposé.

5.5 Liste de la correspondance

La liste de la correspondance est déposée.

5.6 Rénovation - centre municipal

5.6.1 Paiement numéro 3 – BAC – travaux centre municipal

CONSIDÉRANT la demande révisée de paiement BAC15-04-003 de l'entrepreneur Benoit Auclair Consultant Contracteur au montant de 148 025,27\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE selon les travaux effectués au moment de la demande, l'avancement spécifié dans la demande est adéquat selon, M Michel Morneau responsable de chantier;

EN CONSÉQUENCE,

15-07-187

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le paiement de la demande BAC15-04-003 au montant de 148 025,27\$ plus les taxes.

Que la retenue de 10% de 14 305,07\$ est appliquée jusqu'à la levée des conditions au contrat.

ADOPTÉ

5.6.2 Autorisation - autres modifications - travaux centre municipal

a) Demande d'amendement

CONSIDÉRANT QUE lors du chantier des travaux du centre municipal, il a été demandé des modifications par le maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE ces correctifs concernent les acceptations DA-12, DA-13, DA-14, DA-15, DA-16 et DA-17;

- CONSIDÉRANT QUE DA-12 est un crédit d'ajustement des réductions selon la part du profit;
- CONSIDÉRANT QUE DA-13 concerne la mise en place du crépi de fondation sur la façade arrière et l'ajustement d'une margelle;
- CONSIDÉRANT QUE DA-14 vise l'annulation de la fourniture du rail de l'escalier en fourniture design;
- CONSIDÉRANT QUE DA-15 spécifie un nouveau nez de marche;
- CONSIDÉRANT QUE DA-16 modifie des éléments d'aménagement et d'électricité au secteur administratif;
- CONSIDÉRANT QUE DA-17 concerne l'ajout d'une moulure de finition aux plinthes du secteur administratif;
- CONSIDÉRANT QUE DA-18 concerne l'enlèvement des pierres rencontrées lors de la pose des pieux servant de fondation à la rampe;

EN CONSÉQUENCE,

15-07-188

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser les travaux – DA-12 au montant crédité de 1 623,99\$ plus les taxes, DA-13 au montant de 3 442,46\$ plus les taxes, DA-14 au montant crédité de 275\$ plus les taxes, DA-15 au montant de 619,40\$ plus les taxes, DA-16 au montant de 923,59 plus les taxes, DA-17 au montant de 1 844,94 plus les taxes, DA-18 au montant de 1 444,16 plus les taxes de l'entrepreneur Benoit Auclair Consultant Contracteur (BAC) au centre municipal.

ADOPTÉ

b) Bureau hors contrat

- CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 15-06-163 mandatant Ouimet design au montant de 1 200\$ plus les taxes afin de produire deux bureaux soit celui de l'inspectrice et celui du directeur général;
- CONSIDÉRANT QUE ce fournisseur déclare avoir commis une erreur dans son estimation du prix;
- CONSIDÉRANT QUE le bureau de l'inspectrice est grandement modifié que par conséquent une nouvelle soumission est requise;
- CONSIDÉRANT QUE le directeur général monsieur Michel Morneau a demandé de nouvelles soumissions aux entrepreneurs Design Ouimet et à Yelle et Frères;

EN CONSÉQUENCE,

15-07-189

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser l'acquisition de bureaux pour le directeur général et un autre pour l'inspectrice municipale au montant de 2 550\$ plus les taxes de l'ébéniste Design Ouimet.

ADOPTÉ

5.6.3 Perron – centre municipal

CONSIDÉRANT QUE le perron en bois présent sur la façade principale est dans un piètre état;

CONSIDÉRANT QU'IL aurait lieu de revoir les composantes du perron pour y redonner son éclat d'antan;

EN CONSÉQUENCE,

15-07-190

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau à effectuer des demandes de soumission sur invitation dans le but de procéder à la rénovation du perron du bureau municipal.

ADOPTÉ

5.7 Appui – municipalité de Ristigouche

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014;

CONSIDÉRANT QU' un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et les faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité;

CONSIDÉRANT les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un kilomètre des puits gaziers ou pétroliers;

CONSIDÉRANT l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand-1;

CONSIDÉRANT les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un kilomètre des puits gaziers ou pétroliers;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les trente élus municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu'il ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle;

CONSIDÉRANT QU' il est de l'intérêt des résidents et des résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau d'autant plus que la municipalité de Saint-Urbain-Premier est touchée par la contamination de l'esker de Mercier.

EN CONSÉQUENCE,

15-07-191

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la municipalité de Saint-Urbain-Premier se joigne à cette requête commune et qu'une copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette

démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'Honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

ADOPTÉ

5.8. Contrat – Solutia Télécom – téléphone directeur général

CONSIDÉRANT l'offre en provenance du nouveau forfait Corporatif de la FQM (NAG 111981205);

EN CONSÉQUENCE,

15-07-192

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'accepter de renouveler l'offre de SolutiaTélécom pour la fourniture d'un service de téléphonie mobile comprenant quatre forfaits mensuels de 16,90 \$ plus les taxes pour chaque utilisateur, deux options data de 500 mégabits par mois, l'achat d'un boîtier et d'un protecteur d'écran au coût de 36.47 \$ plus les taxes et la fourniture de deux téléphones cellulaires sans frais avec un contrat de 36 mois;

De remplacer sans frais le téléphone cellulaire de monsieur le directeur général Michel Morneau.

ADOPTÉ

5.9 Avis de motion – tarification des travaux de la branche 4 de la rivière Esturgeon

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement visant à tarifier le ou les bénéficiaires des travaux de la branche 4 de la rivière Esturgeon.

5.10 Porte ouverte – centre municipal

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation sont quasi terminés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés visent à offrir une salle communautaire à la population et aux comités de notre municipalité

CONSIDÉRANT QU'IL est important de publiciser ce nouveau service auprès des citoyens ;

EN CONSÉQUENCE,

15-07-193

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que le Conseil municipal organise une porte ouverte au centre municipal le 10 août prochain l'après-midi et le soir jusqu'au début de la séance du conseil municipal.

ADOPTÉ

5.11 Fondation Hydro Québec – Demande de subvention

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire aménager des pistes de randonnée pédestre, de ski de fond et de raquette afin de les mettre à la disposition de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le couvert forestier représente un faible pourcentage de la superficie du territoire très agricole et qu'il y a lieu de le mettre en valeur et de le protéger;

CONSIDÉRANT QUE des sentiers inutilisés autour d'une ancienne cabane à sucre serviront de base au projet évitant ainsi l'impact négatif sur les lieux;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement des sentiers permettra l'identification, l'observation et la protection d'espèces fauniques et florales très diversifiées et variant avec les saisons;

15-07-194

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

De mandater le directeur général M. Michel Morneau afin qu'il dépose et signe une demande de subvention auprès de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement pour ce projet.

ADOPTÉ

6. Incendies et sécurité civile

6.1 Rapport – conseiller

Le rapport des activités du mois est effectué par monsieur le conseiller Sylvain Mallette.

6.2 Technicien en prévention incendie – offre d'emploi

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a procédé à un affichage externe pour le poste de technicien en prévention des incendies;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont eu lieu le 26 juin;

15-07-195

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'engager monsieur Stéphane Picard à titre de technicien en prévention des incendies, sur la base d'un contrat de 900 heures de travail jusqu'au 31 décembre 2015.

Que monsieur Picard s'occupe principalement d'effectuer les visites des bâtiments à risques moyens, élevés et très élevés, des plans d'intervention et de la promotion de prévention des incendies.

Que madame la mairesse Francine Daigle et monsieur le directeur général Michel Morneau puissent signer un contrat de travail définissant les termes de l'entente.

ADOPTÉ

6.3 Pouvoir d'application, technicien en prévention incendie

CONSIDÉRANT QUE monsieur Stéphane Picard occupe le poste de technicien en prévention des incendies à la municipalité de Saint-Urbain-Premier;

CONSIDÉRANT QUE le technicien en prévention des incendies doit accéder à l'intérieur de bâtiments et accéder à des immeubles;

CONSIDÉRANT QUE différentes législations s'appliquent à la municipalité de Saint-Urbain-Premier;

EN CONSÉQUENCE,

15-07-196

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Malette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer à monsieur Stéphane Picard le pouvoir d'appliquer la réglementation suivante :

- ✓ Fonctionnaire pouvant à l'occasion procéder à l'étude du volet incendie à la délivrance des permis et des certificats relatifs aux règlements d'urbanisme.
- ✓ Fonctionnaire responsable de l'application du règlement de construction pour le volet sécurité incendie.
- ✓ Responsable de l'application du règlement 228-05 concernant l'installation d'équipements destinés à avertir en cas d'incendie ou autres règlements remplaçant ce règlement.
- ✓ Personne identifiée comme préventionniste ou technicien en prévention des incendies au règlement relatif à l'établissement et à l'organisation du Service de sécurité incendie ou autres règlements remplaçant ce règlement.
- ✓ Personne responsable de l'application des autres règlements en lien avec l'incendie.

ADOPTÉ

6.4 Achat(s) et contrat(s)

6.4.1 Borne fontaine sèche

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau indique l'intérêt de la création d'une nouvelle borne sèche pour le ravitaillement des camions en incendie;

15-07-197

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser l'achat, l'installation et la mise en place d'une borne fontaine sèche sur le lot P109.

ADOPTÉ

6.5 Mobilisation des ressources en incendie et Inspection des risques moyens élevés et très élevés – engagement

CONSIDÉRANT QUE l'action 34 du schéma de couverture de risques en incendie précise qu'il faut revoir les procédures de mobilisation des ressources humaines et matérielles en tenant compte notamment de la catégorie de risque et des particularités du territoire en s'inspirant du Guide des opérations à l'intention des services de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la demande d'engagement à cet égard du ministère de la Sécurité publique afin de pouvoir profiter du Programme de formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a déjà signé l'entente d'entraide régionale de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier est partie prenante depuis de nombreuses années de l'entraide dite « Des Grandes Seigneuries » couvrant un territoire excédant le territoire régional de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité Saint-Urbain-Premier a déjà signé des ententes particulières d'entraide avec ses principales municipalités limitrophes et ce afin de s'assurer de couvrir tout le territoire de la Saint-Urbain-Premier. Les ententes prévoyant les ressources humaines et équipements requis;

CONSIDÉRANT QUE le SSI de Saint-Urbain-Premier a mis en place, en caserne, un tableau de suivi de la présence et de la disponibilité des ressources sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité Saint-Urbain-Premier a déjà complété et transmis à la MRC un tableau des disponibilités territoriales de ses pompiers;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procède actuellement à l'embauche d'un technicien en prévention d'incendie (TPI) et que son entrée en fonction est prévue dès juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE le TPI procédera à la mise en place des plans d'intervention selon les catégories de risques visitées;

CONSIDÉRANT QU'IL est prévu que le SSI de la municipalité de Saint-Urbain-Premier tienne compte des plans d'intervention et prévoira la mobilisation des ressources nécessaires sur ces sites et en fera la diffusion ;

15-07-198

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la municipalité s'engage à continuer ses démarches de révision et de suivi des procédures de mobilisation des ressources en sécurité incendie sur son territoire et ainsi se conformer aux objectifs de protection et de prévention prévus au schéma de couverture de risques incendie ainsi qu'aux Orientations ministérielles.

ADOPTÉ

7. Travaux publics et assainissement

7.1 Rapport – conseiller

Monsieur le conseiller Michel Hamelin fait un rapport des activités.

7.2 Signaleurs – achat de vêtements

CONSIDÉRANT QUE la norme provisoire en matière de contrôle de la circulation par un signaleur du MTQ de mars 2014 est devenue applicable depuis le début de l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière oblige un vêtement de protection précis pour les signaleurs;

15-07-199

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la municipalité achète deux vêtements complets pour des employés des travaux publics;

ADOPTÉ

7.3 Achat regroupé de sel de déglacage des chaussées – saison 2015-2016

CONSIDÉRANT QUE la municipalité participe à une offre de services regroupée visant la fourniture de sel de déglacage organisée par l'Union des Municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de cette offre numéro CS-20152016 a eu lieu le 1^{er} juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres public soit Mines Seleine, Sifto Canada et Technologie de dégivrage Cargill;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

15-07-200

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De confirmer l'octroi du mandat de fourniture de sel de déglacage à Cargill, le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 84.82\$ la tonne métrique avec transport.

ADOPTÉ

7.4 Pavage mineur – différents endroits dans la municipalité

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

15-07-201

D'autoriser la réparation mineur d'asphalte à trois endroits dans la municipalité; soit :

- Au centre municipal (stationnement)
- Sur le chemin Rivière des Fèves Nord
- Sur la montée Rivière des Fèves

ADOPTÉ

8. Aménagement du territoire, urbanisme, santé et bien-être et transport

8.1 Rapport – inspectrice

Le rapport des activités de l'inspectrice municipale est déposé.

8.2 Règlement 349-15 modifiant le règlement de lotissement numéro 202-02 (concordance au règlement de la MRC de Beauharnois-Salaberry numéro 267)

ATTENDU QUE que la municipalité peut effectuer des modifications à sa réglementation en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement de la MRC de Beauharnois-Salaberry est entré en vigueur le 28 juin 2000;

ATTENDU QUE la MRC de Beauharnois-Salaberry a modifié son schéma d'aménagement révisé par le règlement numéro 267 afin de réviser les normes relatives au lotissement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier doit se concorder au règlement numéro 267 de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU QU' une copie du projet de règlement a été soumise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU' un avis de motion est donné le premier juin 2015;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été adopté le premier juin 2015;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

15-07-202

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que le règlement numéro 349-15 soit et est adopté.

Qu'une copie officielle soit versée au livre des règlements par le greffier.

ADOPTÉ

8.3 Règlement 350-15 modifiant le règlement des permis et certificat numéro 201-02 (concordance au règlement de la MRC Beauharnois-Salaberry numéro 267)

ATTENDU QUE la municipalité peut effectuer des modifications à sa réglementation en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement de la MRC de Beauharnois-Salaberry est entré en vigueur le 28 juin 2000;

ATTENDU QUE la MRC de Beauharnois-Salaberry a modifié son schéma d'aménagement révisé par le règlement numéro 267 afin de réviser les normes relatives au lotissement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier doit se concorder au règlement numéro 267 de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU QUE les municipalités voulant autoriser de nouvelles normes minimales pour les lots desservis par un égout municipal devront intégrer à leur réglementation les dispositions nécessaires afin d'assurer qu'une distance de 30 mètres soit respectée entre deux ouvrages de captages des eaux souterraines;

ATTENDU QU' une copie du projet de règlement a été soumise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU' un avis de motion est donné le 1 juin 2015;

En conséquence,

15-07-203

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que le règlement numéro 350-15 soit et est adopté.

Qu'une copie officielle soit versée au livre des règlements par le greffier.

ADOPTÉ

8.4 Dérogation mineure – 218 rue Principale – enseignes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté le 4 novembre 2002, le règlement de zonage no. 204-02 et qu'il est entré en vigueur le 8 janvier 2003;

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire procéder à l'ajout de deux affiches apposées à plat sur le bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE l'article 107 du chapitre 9 dispositions relatives à l'affichage du règlement de zonage numéro 204-02 permet la pose de deux enseignes pour ce type de commerce;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de la demande et des documents déposés par le requérant;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser la dérogation mineure avec deux conditions;

EN CONSÉQUENCE,

15-07-204

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

Que pour ces raisons, le Conseil municipal autorise une dérogation mineure au 218, rue Principale afin d'augmenter son nombre autorisé d'enseignes de deux (2) enseignes par bâtiment commercial dans une zone Habitation-Commerce (mixte) et, dans le but d'atteindre un nombre de quatre (4) enseignes autorisées par bâtiment commercial.

Que la condition de l'enlèvement de l'affichage présent sous forme de lettrage sur la façade et la corniche soit effectuée avant le 15 septembre 2015 (quelques semaines rendant faisable ce retrait).

ADOPTÉ

8.5 Nomination – membre (s) du Comité Consultatif d'Urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un Comité Consultatif d'Urbanisme conformément au chapitre V de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme *chapitre A-19.1*

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 205-02 sur le Comité Consultatif d'Urbanisme et ses amendements

CONSIDÉRANT QU' un siège est vacant au Comité Consultatif d'Urbanisme;

15-07-205

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De nommer monsieur Joël Beaudoin à titre de membre citoyen du Comité Consultatif d'Urbanisme en remplacement de monsieur Germain Lazure.

ADOPTÉ

8.6 Nomination – membre (s) Office Municipal d'Habitation

CONSIDÉRANT QU' il y a un poste vacant à l'Office Municipal d'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

15-07-206

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De nommer monsieur le conseiller Mario Parent représentant de la municipalité de Saint-Urbain-Premier au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Urbain-Premier. Cette désignation est valide pour un terme d'un an.

ADOPTÉ

8.7 Fauchage des hautes herbes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un règlement visant le fauchage des herbes hautes sur les terrains des propriétés privées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'intention de faire appliquer ce règlement de manière uniforme sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

15-07-207

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De demande à l'inspectrice madame Gabrielle Daoust de faire appliquer ce règlement le plus tôt que possible alors qu'au moins une résidence a été relevée sans entretien (coupe du gazon) depuis le début de l'été.

ADOPTÉ

9. Bibliothèque, culture et patrimoine

9.1 Rapports – conseiller (ère)

Madame la conseillère Nicole Sainte-Marie fait un rapport des activités des comités.

9.2 CSVT – entente bibliothèque

CONSIDÉRANT la résolution 15-09-179 donnant un accord de principe visant la signature d'une entente;

CONSIDÉRANT la municipalité de Saint-Urbain-Premier et la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands désirent définir les termes d'une entente d'utilisation de la bibliothèque Armand-Miller;

EN CONSÉQUENCE,

15-07-208

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser madame la mairesse Francine Daigle et monsieur le directeur général Michel Morneau a procéder à la signature de l'entente entre la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands.

Que ces mêmes personnes puissent signer les autres documents visant la cession de propriétés ou acte de vente.

ADOPTÉ

9.3 Les journées de la culture – participation

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un facteur d'identité des citoyens de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier;

CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier a déjà manifesté dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son

identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un évènement annuel, Les journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE,

15-07-209

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

Que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année (25, 26 et 27 septembre 2015 de la présente année) dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉ

9.4 Subvention – Comité de la bibliothèque

15-07-210

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'effectuer le deuxième versement du Comité de la bibliothèque d'un montant de 2 000 \$

ADOPTÉ

10. Loisirs et divertissement

10.1 Rapport – conseiller

Monsieur le conseiller Michel Hamelin fait le rapport des activités du mois. Les membres du Conseil municipal remercient le comité des Loisirs pour l'organisation de la Fête nationale. Une lettre sera expédiée à l'organisme.

10.2 Entretien – hotte – salle communautaire

15-07-211

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De faire effectuer l'entretien annuel de la hotte de cuisine de la salle communautaire par le plus bas soumissionnaire.

ADOPTÉ

10.3 Appel d'offres – entretien des planchers – salle communautaire

15-07-212

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau à procéder à un appel d'offres sur invitation visant l'entretien des planchers de la salle communautaire.

ADOPTÉ

10.4 Panneau publicitaire – aréna

10.4.1 contrat

15-07-213

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De renouveler le contrat d'affichage du panneau publicitaire pour la prochaine saison au montant de 125\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

10.4.2 design

CONSIDÉRANT QUE le logo de la municipalité affiche une nouvelle image depuis cette année;

EN CONSÉQUENCE,

15-07-214

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un contrat à madame Anne-Marie Samson pour revoir le design du panneau au montant de 80\$.

ADOPTÉ

10.5 Subvention – Comité des Loisirs

15-07-215

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'effectuer le deuxième versement du Comité des Loisirs d'un montant de 4 000 \$

ADOPTÉ

10.6 Croque-livres

Inspirée du mouvement nord-américain, Prends un livre ou donne un livre, le projet Croque-livres est un réseau de boîtes de partage de livres destinés aux jeunes de 0 à 12 ans. Cette initiative permet d'offrir aux jeunes un libre accès à des livres partagés.

CONSIDÉRANT qu'en collaboration avec l'école, le Comité de bibliothèque désire implanter un tel projet sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE le coût de construction du Croque-livres est estimé à 370.00 \$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la demande du Comité de bibliothèque à la Municipalité de Saint-Urbain-Premier afin que celle-ci défraie le tiers des coûts soit environ 140.00 \$;

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la municipalité de Saint-Urbain-Premier accepte de participer financièrement à la réalisation de ce projet à la hauteur du tiers des coûts estimés soit environ 140,00 \$ et qu'un chèque soit transmis à cet effet au Comité de bibliothèque.

ADOPTÉ

11. Environnement et embellissement

11.1 Rapport – conseiller (ère)

Madame la conseillère Joane Gibeau fait le rapport des activités du mois. Le comité d'environnement recommande au Conseil municipal qu'un document informatif sur la disposition des matériaux soit joint aux permis de construction et remis au requérant par l'inspectrice lors de l'émission d'un permis pour des travaux. Ceci afin d'éviter que ces matériaux se retrouvent dans les vidanges et par la suite à l'enfouissement.

11.2 Collecte de matériaux pour l'écocentre

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de retirer de la collecte des déchets un maximum de matière afin de la détourner vers l'écocentre;

EN CONSÉQUENCE,

15-07-216

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la municipalité organise des collectes de matières acceptées à l'Écocentre de Sainte-Martine sur le territoire de la municipalité.

Que la municipalité trouve des ententes possibles avec la municipalité de Sainte-Martine afin de pouvoir accéder à l'Écocentre en d'autres temps que les samedis prévus à l'horaire du centre.

ADOPTÉ

12. Varia

12.1 Maintien de la gestion de l'offre en agriculture – appui aux producteurs

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Beauharnois-Salaberry compte 92 fermes laitières soit 29% des entreprises agricoles de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ces 92 entreprises agricoles opérant sous le système de gestion de l'offre génèrent un revenu de plus de 35 M\$ soit 32% des revenus agricoles de la MRC (MAPAQ – MRC Beauharnois-Salaberry);

CONSIDÉRANT QUE ces entreprises agricoles créent des emplois et participent activement au développement économique des villes et municipalités de Beauharnois-Salaberry;

CONSIDÉRANT QUE le Canada négocie actuellement le Partenariat-Trans-Pacifique (PTP), un accord de commerce incluant 11 autres pays;

CONSIDÉRANT QU' une entente est imminente et que le Canada subit de fortes pressions pour ouvrir davantage ses marchés sous gestion de l'offre alors que les importations de produits laitiers et de volaille combent déjà 8 à 10% des besoins canadiens;

- CONSIDÉRANT QUE les entreprises agricoles sous gestion de l'offre ne reçoivent aucune subvention à la production puisque le prix reçu est basé sur le coût de production des entreprises les plus performantes;
- CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'offre est à la base de la stabilité et de la prévisibilité
- Des prix et des revenus à la production
 - Des niveaux d'approvisionnement aux usines
 - Des revenus et capacités d'investissement des transformateurs
 - Des prix à la consommation
- CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'offre donne accès au consommateur à des produits laitiers de grande qualité à des prix comparables à ceux payés par les consommateurs des pays industrialisés qui subventionnent la production agricole;
- CONSIDÉRANT QUE le Canada a conclu 12 autres accords de libre-échange, incluant l'ALENA, tout en préservant la gestion de l'offre;
- CONSIDÉRANT QUE l'économie canadienne et la vitalité de nos régions n'ont pas les moyens de perdre ou affaiblir la gestion de l'offre;

EN CONSÉQUENCE,

15-07-217

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la municipalité de Saint-Urbain-Premier fasse appel au gouvernement du Canada, par le biais du premier ministre Stéphane Harper, afin qu'il maintienne le système de gestion de l'offre dans son intégralité et n'accorde aucun accès supplémentaire à ses marchés sous gestion de l'offre dans le cadre de la négociation du Partenariat-Trans-Pacifique.

ADOPTÉ

12.2 Programme de soutien aux installations sportives et récréatives Phase III

- CONSIDÉRANT la volonté de la communauté d'implanter une piste cyclable sur tout son territoire et de se relier aux réseaux régionaux ;
- CONSIDÉRANT QUE l'implantation, l'amélioration et la sécurisation du réseau cyclable permettra une plus grande utilisation par la population en générale;
- CONSIDÉRANT QU' une portion de la piste partagée est considérée non sécuritaire pour les usagers;
- CONSIDÉRANT QU'UNE analyse effectuée par une firme d'ingénieurs recommande des corrections pouvant améliorer la sécurité;

15-07-218

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De mandater le directeur général M. Michel Morneau afin qu'il dépose et signe une demande de subvention auprès du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase III pour compléter et améliorer la sécurité de la piste cyclable.

ADOPTÉ

13. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21h55.

Francine Daigle, mairesse

Michel Morneau, directeur général